

esprits droits, à tous les hommes judicieux ; qu'ils disent si, pour l'homme du peuple, l'ouvrier, le cultivateur &c, c'est là une chose possible. Mais les hommes de profession eux-mêmes ne le pourraient pas, ou ne le pourraient que très-difficilement ! Comment prétendrait-on que les hommes du peuple le pussent faire ! C'est donc un indigne subterfuge de la part de nos adversaires que de dire que les pères de famille peuvent instruire eux-mêmes leurs enfants. Qu'il ne soit donc plus question que des écoles. — Or voici la thèse que nous posons.

Il est radicalement impossible pour l'Etat d'établir l'instruction compulsive dans un pays sans que tôt ou tard, toutes les écoles de ce pays ne soient entièrement soumises à son contrôle. — C'est ce que nous allons prouver.

Est-il possible, est-il même concevable que l'état puisse décréter une loi pour obliger les parents à faire instruire leurs enfants, sans s'engager par là-même à donner des écoles partout où il n'y en aura point, afin de rendre praticable l'obligation imposée ? — La réponse est évidente : l'Etat veut que les enfants aillent à l'école, eh bien ! qu'il voie à ce qu'il y ait partout des écoles ! Voici, au reste, les propres paroles de M. Waddington, ministre actuel de l'instruction publique en France, paroles qui établissent la corrélation nécessaire entre la loi de l'instruction obligatoire et celle de l'établissement des écoles : " Notre pensée n'est pas de décréter à la légère l'instruction obligatoire ; ce serait, non seulement une folie, mais un leurre. Ce serait dire à une foule de pères de famille ; nous savons bien que vous n'avez pas d'écoles à votre portée ; néanmoins nous allons vous obliger à y conduire vos enfants. Pour faire quelque chose d'utile et de sérieux, il faut, dans un grand nombre de départements, où toutes les communes ne sont pas encore pourvues d'écoles, et où les écoles existantes sont plutôt des bouges que de vraies écoles, il faut trouver ou construire des locaux convenables. Il faut dans les départements montagneux, que nous ayons créé partout des écoles de hameau. Il faut aussi augmenter largement le nombre des institutions et créer de nouvelles écoles normales."

Ainsi, suivant Mr. Waddington, il serait même ridicule de décréter l'instruction obligatoire sans avoir établi auparavant une organisation complète d'écoles. — Mais, diront les partisans de ce système au Canada — si par malheur il s'en trouve — nous ne sommes pas solidaires des idées et des paroles de Mr. Waddington. Cela se peut ; mais non solidaires de la logique, jamais ! Or ce n'est pas Mr. Waddington qui vous trahit, c'est la logique de la raison et du bon sens : — Ainsi donc :

1o. Partout où il n'y aura pas d'écoles établies, l'Etat en établira. Et 2o. Partout où les écoles établies viendront à manquer, l'Etat les remplacera.

Ces deux principes sont incontestables. Or, vu l'instabilité de la plupart des écoles établies, dans les pays surtout où les institutions fondées, capables de se suffire à elles mêmes, sont extrêmement rares, qui ne voit que peu à peu, les écoles devront tomber sous le contrôle absolu de l'Etat, et en peu de temps peut-être, relever toutes de lui. Eh bien ! Les écoles d'Etat nous les repoussons. Car l'Etat n'est pas infaillible en matière de morale et de religion ; il n'est pas même un pouvoir enseignant. Or la vérité, la justice, le bien, l'obtention de la fin dernière, sont choses trop importantes, trop au-dessus de tous les intérêts de ce monde, pour qu'il

soit possible de les risquer sous la direction faillible et purement humaine d'un pouvoir civil quelconque.

Et les écoles communes nous les repoussons également. Ce n'est pas ici une vaine crainte ni une vaine réserve. Car nous savons bien, qu'avant d'en venir aux écoles d'Etat, nous en viendrions aux écoles communes. Voici comment nous le prouvons.

Nous disons d'abord que l'Etat qui respecte si peu les droits des pères de famille et ceux de l'Eglise, en décrétant l'instruction obligatoire, est un Etat gravement compromis. Pourquoi en effet, briserait-il avec le régime d'éducation établi par l'Eglise depuis dix-huit siècles, s'il s'accommodait parfaitement de tous les principes et de toutes les traditions du Catholicisme ? Au contraire, s'il est hostile à l'Eglise, on comprend très-bien qu'il veuille l'éloigner et la supplanter pour donner lui-même la direction et l'impulsion à l'éducation de la jeunesse. Un tel Etat est donc pour le moins entaché de *libéralisme*, disposé, par conséquent, à mettre sur le même pied toutes les religions, à ne plus distinguer entre le vrai et faux, entre le bien et le mal.

Or nous le demandons : du moment que l'Etat mettra en vigueur sa loi sur l'instruction obligatoire, comment se conduira-t-il à l'égard des localités où il y a population catholique et population protestante ? Accordera-t-il des écoles séparées, ou imposera-t-il des écoles mixtes ? Nous voudrions pouvoir dire qu'il est à croire que des écoles séparées seraient établies ! Mais la logique nous en empêche. Le libéralisme ne voudra pas l'on que s'impose double dépense et double administration. On criera d'ailleurs bien haut en faveur de l'uniformité ; les réclamations des Catholiques, on les traitera d'exigences, et sans plus de forme de procès on votera les écoles communes. Voilà donc les Catholiques forcés d'envoyer leurs enfants à des écoles protestantes, où à chaque instant, ils entendront débiter contre l'Eglise, le Pape, les prêtres, l'Eucharistie, la confession, les plus odieuses calomnies, et les plus absurdes mensonges. N'est-ce pas là quelque chose d'horrible ?

Et que l'on ne proteste point en faveur des bonnes intentions du gouvernement ? Un gouvernement qui viole les droits les plus sacrés, ne peut engager personne à compter sur ses bonnes intentions. Il est inutile d'espérer aucun compromis sur ce point avec l'Eglise. Elle ne l'a jamais fait et l'eut-elle fait, que l'expérience la plus désastreuse, lui aurait appris depuis longtemps à regarder comme des ennemis déclarés, tous ceux qui veulent lui arracher l'instruction et l'éducation des enfants. Oui ! partout où l'on a établi l'instruction obligatoire on a eu invariablement des écoles communes et des écoles d'Etat, et l'on a enseigné aux enfants à secouer le joug de l'Eglise et à prendre résolument les idées modernes, les idées de démocratie, de liberté, d'indépendance et de progrès ! Et c'est encore aujourd'hui la même chose, le même spectacle partout !

Mais nous n'avons pas fini avec notre objection. On dit : soit ! il y aura des écoles communes et des écoles d'Etat : mais cela ne blessera en rien les droits de la famille et de l'Eglise. Car l'Etat n'enseignera que les choses qui sont purement de son ressort, comme la grammaire, la géographie l'arithmétique, les sciences naturelles etc ; et la morale et la religion resteront entre les mains des pères de familles et de l'Eglise.

Nous répondons : Libéralisme et mensonge ! Libéralisme !